

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

---

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35

### SEANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 02 juillet à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 26 juin 2025.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. BERTHIER, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOLET, M. TOURE, M. GIBERT, Mme DIAS, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. TAGLANG, Mme ALI, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. PEREIRA, Mme SUCHOD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

#### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme PONZIO-REFATTI donne pouvoir à Mme YILMAZ  
M. PIAT donne pouvoir à Mme FAGIANI  
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE  
Mme FUENTES donne pouvoir à M. BERTHIER  
M. LECHUGA donne pouvoir à Mme MAZDOUR  
M. ASSAS donne pouvoir à Mme LAMAURT  
M. RIGAULT donne pouvoir à M. TAGLANG  
Mme BRECHU donne pouvoir à Mme HENNECHART  
M. PELISSIER donne pouvoir à M. VALLEE  
Mme REYNAUD donne pouvoir à M. SAUNIER.

#### ÉTAIENT ABSENTES :

Mme PONCHARD, Mme GRIMAUD.

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LAMAURT.

---

### **N°2025.07.53 – Recrutement d'un professeur vacataire dans le cadre d'animations sportives du Centre Municipal d'Action Sportive et Culturelle (CMASC).**

Sur présentation de Madame Rahima MAZDOUR, Maire-Adjoint Déléguée aux Ressources Humaines, au Commerce, à l'Artisanat,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération N°2003.09.88 en date du 26 septembre 2003 portant création d'un poste de professeur d'activités de détente au CMASC ~~et du taux de vacation,~~

Considérant que, dans le cadre des animations proposées par le CMASC, et notamment en direction des publics adultes et seniors, la Ville de Neuilly-Plaisance souhaite recourir aux services d'un professeur de Pilates pour assurer des séances hebdomadaires,

Considérant qu'il est proposé de fixer la rémunération du professeur vacataire à un taux horaire brut de 25,45 €, réévaluable conformément aux textes en vigueur,

Considérant l'avis favorable de la commission des Ressources Humaines, du Commerce et de l'Artisanat en date du 27 juin 2025,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
PAR 29 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

**ARTICLE 1 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un professeur vacataire pour assurer des animations sportives auprès du CMASC.

**ARTICLE 2 :** **FIXE** la rémunération horaire à 25,45 € brut, réévaluable en fonction des textes en vigueur.

**ARTICLE 3 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce recrutement.

**Christian DEMUYNCK**  
Maire



Pour le Maire en son lieu, l'adjoint Vanessa BOILEAU

**Martine LAMAURT**  
Secrétaire

